



2025 – 2026

Catalogue de formation

Arion – Regulatory & Compliance



Mis à jour
10/2025

SOMMAIRE

01

Le cadre réglementaire applicable aux crypto-actifs

02

Le cadre réglementaire applicable aux prestataires de services sur crypto-actifs (PSAN/CASP)

03

Émission de *stablecoins* sous l'empire du règlement MiCA

04

Obligations LCB-FT pour les entreprises crypto

05

Droit et conformité de l'intelligence artificielle (IA)

01

Le cadre réglementaire applicable aux crypto- actifs



Le cadre réglementaire applicable aux crypto-actifs



Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les bases juridiques et réglementaires en matière de crypto-actifs ;
- Identifier les défis juridiques et réglementaires actuels et à venir ;
- Comprendre le rôle des acteurs réglementés (PSAN/CASP) ; et
- Appréhender les enjeux liés aux *stablecoins* et aux STO.

Public visé et prérequis

- **Public visé :**

Juristes, avocats, responsables conformité, régulateurs, consultants en finance et innovation.

- **Prérequis :**

Aucune connaissance obligatoire.

Une familiarité avec le droit des affaires ou la finance est un plus.

Durée et modalités d'organisation

- **Durée :** 5 heures (1 journée).
- **Modalités :** présentiel ou distanciel (classe virtuelle).
- **Délais d'accès :** inscription possible jusqu'à 7 jours avant le début de la session.
- **Effectif :** minimum 10 participants.

Tarifs

Tarif par stagiaire : **650 € H.T.**
Tarif intra-entreprise : sur devis personnalisé.

Contenu de la formation

Introduction

- Régime français
- Règlement MiCA

Partie I – Les *Security Tokens Offering* (STO)

- Qualification juridique d'un jeton inscrit dans une blockchain
- Régime juridique des titres financiers « *tokenisés* »
- Levées de fonds hybrides *equity/token/PSFP*

Partie II – Les *Utility Tokens*

- Offres au public de jetons (ICOs)
- Prestataires de services sur crypto-actifs (CASP)

Partie III – Les *Stablecoins*

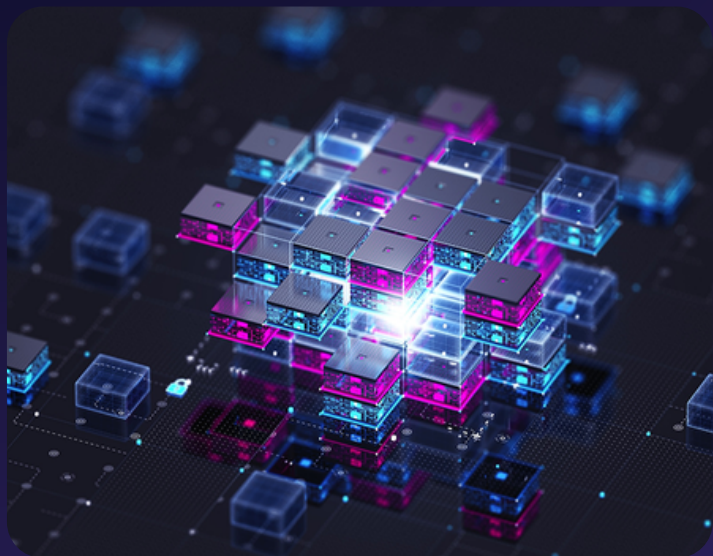
- Classification des crypto-actifs
- Offre au public de *stablecoins*
- Obligations prudentielles des émetteurs de *stablecoins*

Partie IV – Démarchage

- Règles de communication dans le secteur du Web3

Méthodes pédagogiques utilisées

- Exposés théoriques ;
- Études de cas juridiques et réglementaires ; et
- Analyse de jurisprudence et de textes européens.



Modalités d'évaluation des acquis

- Quiz/QCM en fin de session ;
- Étude de cas corrigée par le formateur ; et
- Attestation de formation délivrée à chaque stagiaire.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Des adaptations pédagogiques et organisationnelles peuvent être proposées.

Contactez notre référent handicap :

- **Référent** : Mélanie Humbert
- **Email** : melanie.humbert@ariontraining.com
- **Téléphone** : 0 805 54 38 31

Indicateurs de certification des résultats

Les indicateurs de résultats (taux de satisfaction, taux de réussite, taux de complétion, taux d'abandon...) seront publiés annuellement dès la première cohorte formée.

Dans l'attente, ces données sont en cours de construction et seront mises à disposition sur demande et publiées sur notre site internet / catalogue.

Modalités d'inscription et conditions de contractualisation

Toute inscription à la formation « **Le cadre réglementaire applicable aux crypto-actifs** » fait l'objet d'une convention de formation (pour les entreprises) ou d'un contrat de formation professionnelle (pour les particuliers), conformément aux articles L.6353-1 et suivants du Code du travail.

Processus d'inscription : l'inscription aux formations d'Arion s'effectue par simple demande écrite à l'adresse suivante : **contact@ariontraining.com**

Droit de rétractation : 10 jours à compter de la signature du contrat (article L.6353-5 du Code du travail).

Conditions générales de vente (CGV) : disponibles sur simple demande ou sur le site web.



02

Le cadre réglementaire applicable aux prestataires de services sur crypto-actifs (PSAN/CASP)



Le cadre réglementaire applicable aux prestataires de services sur crypto-actifs (PSAN/PSCA)

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Connaître le cadre réglementaire applicable aux PSAN/CASP ;
- Identifier les obligations légales, prudentielles et de conformité ;
- Comprendre la distinction entre enregistrement obligatoire et agrément optionnel ; et
- Appréhender les enjeux du règlement MiCA et ses impacts.

Public visé et prérequis

- **Public visé :**

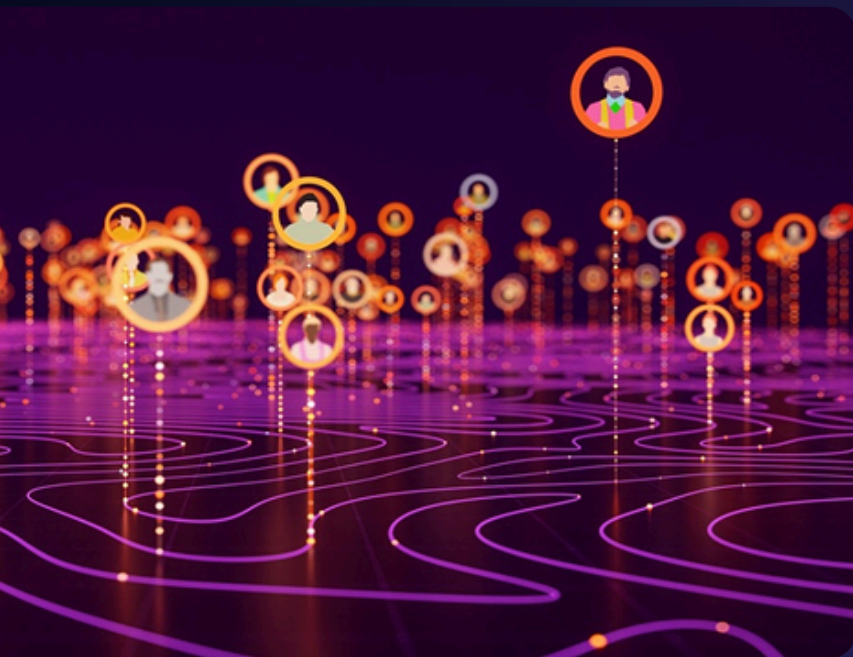
Juristes, avocats, responsables conformité, acteurs financiers, régulateurs, prestataires de services financiers.

- **Prérequis :**

Aucune connaissance obligatoire. Une familiarité avec la réglementation financière est un plus.

Durée et modalités d'organisation

- **Durée** : 5 heures (1 journée).
- **Modalités** : présentiel ou distanciel.
- **Délais d'accès** : inscription jusqu'à 7 jours avant la session.
- **Effectif** : minimum 10 participants..



Tarifs

Tarif par stagiaire :
650 € H.T.

Tarif intra-entreprise : sur devis
personnalisé.

Contenu de la formation

Partie I – Les Prestataires de Services sur Actifs Numériques (PSAN)

- Définition et liste exhaustive des services sur actifs numériques
- Enregistrement obligatoire vs agrément optionnel
- Devoirs et obligations des PSAN
- Sanctions applicables

Partie II – Les Prestataires de Services sur Crypto-Actifs (PSCA)

- Champ d'application
- Différents types de crypto-actifs
- Services sur crypto-actifs
- Obtention d'un agrément CASP
- Exemptions
- Obligations générales
- Obligations spécifiques
- PSCA d'importance « significative »

Partie III – Focus LCB-FT

Méthodes pédagogiques utilisées

- Exposés théoriques et discussions.
- Études de cas réglementaires.
- Analyse des obligations pratiques de conformité.
- Échanges interactifs.

Modalités d'évaluation des acquis

- QCM de validation des acquis.
- Étude de cas appliquée aux obligations CASP.
- Attestation de formation délivrée.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Des adaptations pédagogiques et organisationnelles peuvent être proposées.

Contactez notre référent handicap :

- **Référent** : Mélanie Humbert
- **Email** : melanie.humbert@ariontraining.com
- **Téléphone** : 0 805 54 38 31

Indicateurs de certification des résultats

Les indicateurs de résultats (taux de satisfaction, taux de réussite, taux de complétion, taux d'abandon...) seront publiés annuellement dès la première cohorte formée.

Dans l'attente, ces données sont en cours de construction et seront mises à disposition sur demande et publiées sur notre site internet / catalogue.



Modalités d'inscription et conditions de contractualisation

Toute inscription à la formation « **Le cadre réglementaire applicable aux prestataires de services sur crypto-actifs (PSAN/PSCA)** » fait l'objet d'une convention de formation (pour les entreprises) ou d'un contrat de formation professionnelle (pour les particuliers), conformément aux articles L.6353-1 et suivants du Code du travail.

Processus d'inscription : l'inscription aux formations d'Arion s'effectue par simple demande écrite à l'adresse suivante : **contact@ariontraining.com**

Droit de rétractation : 10 jours à compter de la signature du contrat (article L.6353-5 du Code du travail).

Conditions générales de vente (CGV) : disponibles sur simple demande ou sur le site web

03

Émission de *stablecoins* sous l'empire du règlement MiCA



Émission de *stablecoins* sous l'empire du règlement MiCA

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Connaître le cadre juridique et réglementaire applicable aux *stablecoins* ;
- Identifier les obligations des émetteurs de *stablecoins* ;
- Comprendre les enjeux liés aux ART et EMT ; et
- Appréhender les risques et obligations prudentielles.

Public visé et prérequis

- **Public visé :**

Juristes, avocats, *compliance officers*, régulateurs, responsables innovation, institutions financières.

- **Prérequis :**

Aucune connaissance obligatoire.
Une connaissance des crypto-actifs est un plus.

Durée et modalités d'organisation

- **Durée** : 2 heures (1 demi-journée)
- **Modalités** : présentiel ou distanciel
- **Délais d'accès** : inscription jusqu'à 7 jours avant la session
- **Effectif** : minimum 10 participants.



Tarifs

Tarif par stagiaire : **350 € H.T.**

Tarif intra-entreprise : sur devis personnalisé.

Contenu de la formation

Partie I – Classification des crypto-actifs

- Catégories de crypto-actifs
- Catégories de *stablecoins* (ART vs EMT)

Partie II – Offre au public de *stablecoins*

- Définition des *stablecoins*
- Offre au public de jetons se référant à des actifs (ART)
- Offre au public de jetons de monnaie électronique (EMT)
- ART et EMT d'importance « significative »
- Exclusion des émissions décentralisées

Partie III – Obligations prudentielles des émetteurs

- Obligations prudentielles générales
- Obligations de réserve
- Obligations d'information
- Plan de « liquidation ordonnée »
- Franchissement de seuil
- EMT : remboursement et intérêts



Méthodes pédagogiques utilisées

- Exposés théoriques
- Études de cas pratiques
- Analyse des textes européens
- Questions-réponses interactives.

Modalités d'évaluation des acquis

- Quiz de validation en fin de session
- Échanges interactifs pour valider la compréhension
- Attestation de formation délivrée.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Des adaptations pédagogiques et organisationnelles peuvent être proposées.

Contactez notre référent handicap :

- **Référent** : Mélanie Humbert
- **Email** : melanie.humbert@ariontraining.com
- **Téléphone** : 0 805 54 38 31

Indicateurs de certification des résultats

Les indicateurs de résultats (taux de satisfaction, taux de réussite, taux de complétion, taux d'abandon...) seront publiés annuellement dès la première cohorte formée.

Dans l'attente, ces données sont en cours de construction et seront mises à disposition sur demande et publiées sur notre site internet / catalogue.

Modalités d'inscription et conditions de contractualisation

Toute inscription à la formation « **Émission de *stablecoins* sous l'empire du règlement MiCA** » fait l'objet d'une convention de formation (pour les entreprises) ou d'un contrat de formation professionnelle (pour les particuliers), conformément aux articles L.6353-1 et suivants du Code du travail.

Processus d'inscription : l'inscription aux formations d'Arion s'effectue par simple demande écrite à l'adresse suivante : **contact@ariontraining.com**

Droit de rétractation : 10 jours à compter de la signature du contrat (article L.6353-5 du Code du travail).

Conditions générales de vente (CGV) : disponibles sur simple demande ou sur le site web

04

Obligations LCB-FT pour les entreprises crypto



Obligations LCB-FT pour les entreprises crypto

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Comprendre le cadre réglementaire LCB-FT applicable aux acteurs crypto (PSAN/PSCA, prestataires Web3) ;
- Identifier les obligations spécifiques liées au statut PSCA ;
- Mettre en place ou renforcer un dispositif interne de conformité LCB-FT ;
- Détecter, documenter et déclarer des opérations suspectes ; et
- Sensibiliser et acculturer les équipes aux risques LCB-FT et aux bonnes pratiques.

Public visé et prérequis

- **Public visé :**

dirigeants de PSAN/PSCA, porteurs de projets Web3, responsables conformité, juristes, DPO, équipes opérationnelles (développeurs, produit, relation client), prestataires KYC.

- **Prérequis :**

Aucune connaissance obligatoire. Une familiarité avec la réglementation financière est un plus.

Durée et modalités d'organisation

- **Durée** : 1 journée (7h) – format standard ou personnalisé ; demi-journée sensibilisation (3,5h).
- **Modalités** : présentiel ou distanciel (visioconférence).
- **Délais d'accès** : inscription possible jusqu'à 7 jours avant la session.
- **Effectif** : intra-entreprise ou inter-entreprises (groupes ouverts).

Tarifs

- Intra-entreprise (1 jour standard – 7h) : 1 900 € H.T.
- Intra-entreprise (1 jour personnalisé – 7h) : 2 700 € HT.
- Demi-journée sensibilisation (3,5h) : 1 200 € HT.
- Inter-entreprises (1 jour ou 2 demi-journées) : 790 € HT / stagiaire.

Contenu de la formation

Partie I – Le cadre LCB-FT appliqué aux acteurs crypto

- Introduction au blanchiment et au financement du terrorisme
- Cadre réglementaire : GAFI, directives européennes, règlement AML6, Travel Rule
- Rôle et missions de la nouvelle autorité européenne LCB-FT (AMLA).

Partie II – Obligations des PSCA

- Exigences d'agrément AMF
- Programme LCB-FT : politiques, procédures, contrôle interne
- Vigilance KYC/KYE : raisonnable, renforcée, approfondie
- Surveillance et filtrage (sanctions, PPE, TRACFIN).

Partie III – Mettre en place son dispositif interne

- Cartographie des risques (client, produit, géographie)
- Rédaction et mise à jour des procédures internes
- Rôle du responsable conformité LCB-FT / CCO
- Formation continue et sensibilisation des équipes.

Partie IV – Relations avec TRACFIN

- Identification des signaux d'alerte
- Déclarations de soupçon : déclenchement, rédaction, délais
- Réponses aux enquêtes et bonnes pratiques.

Partie V – Cas pratiques

- Analyse de situations à risque
- Exercices de détection et déclaration d'opérations suspectes
- Atelier de validation des acquis.



Méthodes pédagogiques utilisées

- Présentations interactives en présentiel ou visioconférence
- Études de cas et mises en situation pratiques
- Ateliers collaboratifs avec retours d'expérience
- Support pédagogique PDF remis aux participants.

Modalités d'évaluation des acquis

- Quiz de validation en fin de session
- Cas pratiques corrigés et ateliers d'application
- Attestation de formation délivrée à chaque participant.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Des adaptations pédagogiques et organisationnelles peuvent être proposées.

Contactez notre référent handicap :

- **Référent** : Mélanie Humbert
- **Email** : melanie.humbert@ariontraining.com
- **Téléphone** : 0 805 54 38 31

Indicateurs de certification des résultats

Les indicateurs de résultats (taux de satisfaction, taux de réussite, taux de complétion, taux d'abandon...) seront publiés annuellement dès la première cohorte formée.

Dans l'attente, ces données sont en cours de construction et seront mises à disposition sur demande et publiées sur notre site internet / catalogue.



Modalités d'inscription et conditions de contractualisation

Toute inscription à la formation « **Obligations LCB-FT pour les entreprises crypto** » fait l'objet d'une convention de formation (pour les entreprises) ou d'un contrat de formation professionnelle (pour les particuliers), conformément aux articles L.6353-1 et suivants du Code du travail.

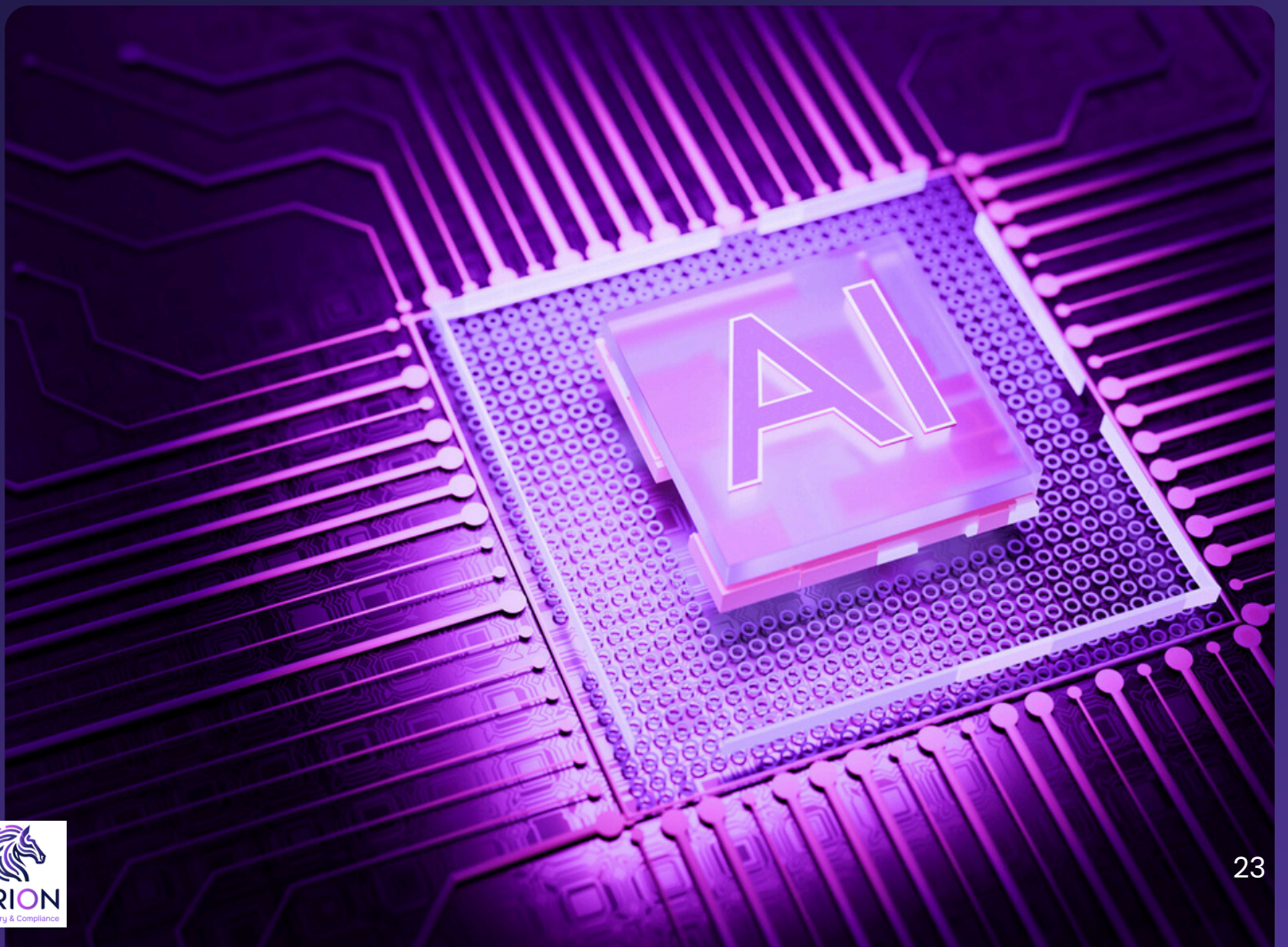
Processus d'inscription : l'inscription aux formations d'Arion s'effectue par simple demande écrite à l'adresse suivante : **contact@ariontraining.com**

Droit de rétractation : 10 jours à compter de la signature du contrat (article L.6353-5 du Code du travail).

Conditions générales de vente (CGV) : disponibles sur simple demande ou sur le site web

05

Droit et conformité de l'intelligence artificielle (IA)



Droit et conformité de l'intelligence artificielle (IA)

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Comprendre les enjeux juridiques et réglementaires liés à l'IA ;
- Identifier les principaux risques associés aux systèmes d'IA ;
- Établir une stratégie de conformité adaptée à son organisation ;
- Maîtriser la pluralité normative (AI Act, RGPD, directive produits défectueux) ;
- Réaliser une analyse d'impact relative aux systèmes d'IA ; et
- Initier la rédaction d'une charte éthique en matière d'IA.



Public visé et prérequis

- **Public visé :**

Juristes, responsables conformité, DPO, responsables innovation, dirigeants d'entreprise.

- **Prérequis :**

Notions de base en droit des affaires ou en réglementation des données (RGPD) conseillées.

Durée et modalités d'organisation

- **Durée :** 5 heures (1 journée)
- **Modalités :** présentiel ou distanciel (classe virtuelle)
- **Délais d'accès :** inscription jusqu'à 7 jours avant la session
- **Effectif :** 10 participants minimum.

Tarifs

Tarif par stagiaire : **650 € H.T.**

Tarif intra-entreprise : sur devis personnalisé.

Contenu de la formation

Partie I – Présentation des enjeux juridico-techniques liés à l'IA

- Comprendre le droit déjà applicable aux IA
- Comprendre les nouvelles exigences liées au Règlement européen sur l'IA
- Comprendre les normes techniques et de management liées à l'IA

Partie II – Présentation des actions de mise en conformité

- Choisir les modèles d'IA et les partenaires
- Auditer
- Mettre en place les outils de conformité
- Se former et rester informé

Partie III – Atelier Charte éthique IA

- Discussions et adaptation des chartes internes existantes et valeurs de l'organisation
- Identification des enjeux juridiques et éthiques clés pour l'organisation
- Identification des grands principes de la Charte IA de l'organisation
- Premières briques d'opérationnalisation de la Charte IA

Partie IV – Atelier Cartographie des risques

Méthodes pédagogiques utilisées

- Apports théoriques illustrés par des cas concrets.
- Études de cas pratiques sur des scénarios IA.
- Atelier collaboratif de rédaction d'une charte éthique.
- Atelier de cartographie des risques IA.

Modalités d'évaluation des acquis

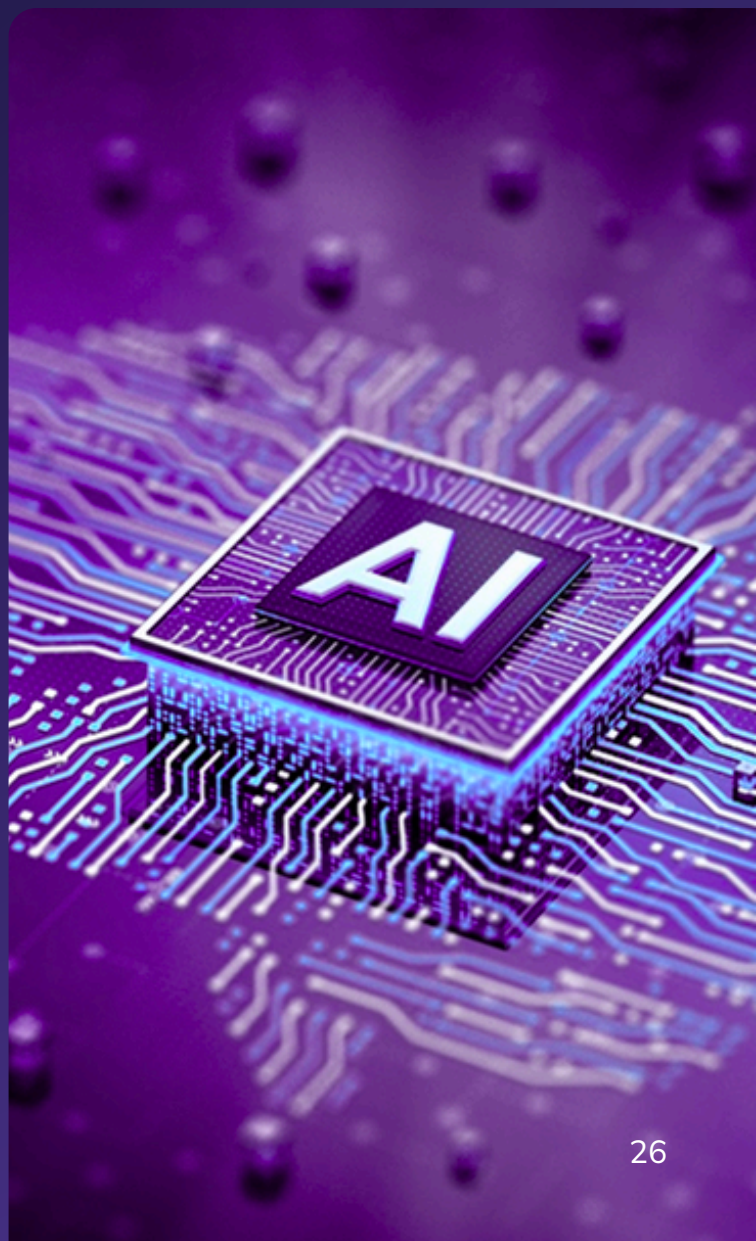
- Quiz d'évaluation en fin de formation.
- Étude de cas en groupe (mise en situation de conformité IA).
- Attestation de formation délivrée à chaque participant.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Des adaptations pédagogiques et organisationnelles peuvent être proposées.

Contactez notre référent handicap :

- **Référent** : Mélanie Humbert
- **Email** : melanie.humbert@ariontraining.com
- **Téléphone** : 0 805 54 38 31



Indicateurs de certification des résultats

Les indicateurs de résultats (taux de satisfaction, taux de réussite, taux de complétion, taux d'abandon...) seront publiés annuellement dès la première cohorte formée.

Dans l'attente, ces données sont en cours de construction et seront mises à disposition sur demande et publiées sur notre site internet / catalogue.

Modalités d'inscription et conditions de contractualisation

Toute inscription à la formation « **Droit et conformité de l'intelligence artificielle (IA)** » fait l'objet d'une convention de formation (pour les entreprises) ou d'un contrat de formation professionnelle (pour les particuliers), conformément aux articles L.6353-1 et suivants du Code du travail.

Processus d'inscription : l'inscription aux formations d'Arion s'effectue par simple demande écrite à l'adresse suivante : **contact@ariontraining.com**

Droit de rétractation : 10 jours à compter de la signature du contrat (article L.6353-5 du Code du travail).

Conditions générales de vente (CGV) : disponibles sur simple demande ou sur le site web



*Be ahead,
Be compliant*

Pour en savoir encore plus, n'hésitez pas à contacter ARION.



www.linkedin.com/company/arionregulatory/

®



www.ariontraining.com



contact@ariontraining.com



06.64.85.40.22

